Calcul du coût en capital prospectif pour l'année 2022-2023 Conformément à la décision D-97-25

DETTE À: 57,00%

25,00% TAUX VARIABLE Pondération Taux

 Papier commercial
 100,00%
 1,94%
 1,94%

 Marché monétaire
 0,00%
 0,00%
 0,00%

10,00% MOYEN TERME À TAUX FIXE

Obligation Cda 5 ans 2,97%

Obligation Cda 10 ans
Moyenne des taux 5 - 10 ans : 3,15%
3,06%

Écart corporatif moyen : 1,24%
Taux coupon : 4,30%

Commission: 0,375% Frais d'émission: 0,177%

Sur base annuelle : 0,07%

Rendement annuel - Moyen terme : 4,37% 0,44%

65,00% LONG TERME A TAUX FIXE

Obligation Cda 10 ans : 3,15%

Obligation Cda 30 ans : 3,11%

Moyenne des taux 10 - 30 ans : 3,13% Écart corporatif moyen : 1,50%

Taux coupon : 4,64%

Commission: 0,450% Frais d'émission: 0,177%

Sur base annuelle : 0,03%

Rendement annuel - Long terme : 4,67% ______3,03%

TAUX PROSPECTIF DE LA DETTE : 3,95%

COÛT EN CAPITAL PROSPECTIF (1):

COÛT EN CAPITAL PROSPECTIF APRÈS IMPÔT (2):

	Pondération	Taux	CCP	Taux d'impôt	CCP après impôt
DETTE :	57,00%	3,95%	2,25%	26,50%	1,65%
ACT. PRIVILÉGIÉES (3):	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%
ACT. ORDINAIRES (3):	43,00%	10,00%	4,30%		4,30%
	100,00%				
			6,55%		5,95%

⁽¹⁾ Le coût en capital prospectif sert au calcul du rendement sur la base de tarification (investissements) ainsi qu'à l'actualisation des contributions tarifaires dans le cadre de l'évaluation de la rentabilité des projets d'investissement.

Original: 2022.05.13 Révisé : 2022.08.23

⁽²⁾ Conformément à la décision D-2018-061, le coût en capital prospectif après impôt est utilisé afin d'évaluer la rentabilité des projets d'investissement en le comparant au TRI du projet considérant que les flux monétaires des projets n'intègrent pas la notion d'économie d'impôt reliée aux frais financiers

⁽³⁾ En conformité avec la demande d'Énergir dans le dossier R-4156-2021, les actions privilégiées sont abolies de la structure de capital et le taux de rendement sur les actions ordinaires est établi à 10,0%